

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 18 Février 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières, ni les lettres non affranchies.

ESPAGNE.

De Madrid, le 1^{er}. février.

AVANT-HIER, le courrier de Paris apporta la nouvelle de la mort de Louis XVI. La consternation fut aussitôt répandue dans cette capitale; les spectacles furent fermés sur-le-champ. Le service solennel fut ordonné pour le 4, à la chapelle royale, & il aura lieu dans toutes les églises de la capitale & du royaume. Les armemens se continuent à force: on a expédié des ordres pour hâter les travaux au Ferrol & à la Corogne. Personne ne doute ici du traité offensif & défensif qui aura lieu entre notre cour & celle d'Angleterre: on attend, au commencement du mois prochain, lord Stormond en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

PRUSSE.

De Berlin, le 5 février.

DANS la gazette de Berlin de ce jour il est dit: « que sur l'avis reçu de l'assassinat judiciaire commis envers la personne de S. M. le roi de France, la cour, pour témoigner toute la douleur dont elle est pénétrée au sujet du sort si peu mérité d'un monarque, bienheureux pour l'éternité, a pris, de son propre mouvement, le deuil pour quatre semaines ». Le roi en a fait de même à Francfort, ainsi que toutes les personnes de sa suite. La même feuille annonce, « que, par ordre de sa majesté, l'académie des sciences a rayé M. Condorcet du nombre de ses membres, attendu les principes démocratiques & révolutionnaires, qu'il a poussés, comme l'on fait, à l'excès le plus extrême ». L'académie des sciences de Pétersbourg avoit déjà fait cette radiation, il y a quelque temps. — L'on écrit de Hanover, en date du 2 de ce mois, qu'un courrier, qui étoit arrivé la nuit précédente de Londres, avoit apporté l'ordre pour 12 mille hommes d'infanterie & huit mille de cavalerie, de se mettre en marche pour le Brabant, avec l'artillerie nécessaire.

Le duc régnant de Brunswick, qui a commandé jusqu'à présent l'armée prussienne, est attaqué d'une fièvre dont les accès paroissent avoir été assez violens. Lorsqu'on en reçut la nouvelle à Brunswick par un courrier, le 21 du mois dernier, le docteur Bruckmann, son premier médecin, partit sur-le-champ pour Francfort. L'état de la santé de ce prince a probablement donné lieu au bruit qu'il quitteroit le commandement; cependant ce rapport ne s'est point vérifié jus-

qu'à présent. Le duc Frédéric de Brunswick-Oels, son frere, est arrivé le 12 janvier à Francfort près du roi, qui lui a fait le plus grand accueil. Après y avoir resté trois jours, & reçu les ordres définitifs de sa majesté, il est parti le 15, en longeant le cordon prussien par Hochst, Wisbaden, Nastedt & le Rhin vers Coblenz, de-là le long de la Moselle & du Rhin par Andernach, Reinmagen, Bonn-sur-Cologne. Dans cette dernière ville il s'est abouché avec le général de Clairfayt pour concerter le plan de la campagne, ainsi qu'avec l'archiduc Charles, qui servira dans l'armée du dernier. Le lendemain il continua sa route sur Duisbourg, où déjà une partie des troupes qui formeront son corps d'armée, étoit arrivée. Le 21, le duc Frédéric, rendu à Weezel, y a pris le commandement en chef de toutes les troupes prussiennes dans la Westphalie; & dès qu'elles auront toutes passé le Rhin, les opérations de la guerre commenceront.

ANGLETERRE.

De Londres, le 12 février.

C'est aujourd'hui que les deux chambres du parlement délibèrent sur le message du roi; mais le résultat n'est pas douteux: le ministère a fait le message & dictera la réponse, qui ne sera que l'écho de la demande.

Dans la chambre des pairs, le lord Lauderdale fit la motion de demander communication de la déclaration du lord Auckland aux Etats-Unis du 13 décembre, & de deux autres mémoires de lui des 5 & 28 janvier. La motion fut adoptée.

Le même jour, ces mêmes pieces officielles furent déposées sur le bureau de la chambre des communes. On adopta ensuite la motion de nommer un comité pour aviser aux moyens de terminer enfin l'interminable procès de Hastings. Le major Maitland observa que le message du roi devant être discuté le lendemain, & portant que l'agression de la France n'avoit point été provoquée, il étoit essentiel d'examiner si la défense d'exporter des bleds en France n'étoit pas une véritable provocation; en conséquence, il proposoit de communiquer à la chambre les ordres donnés pour la prohibition de l'exportation. Les membres de l'opposition presserent vivement les ministres sur ce point. M. Grey demanda expressément au chancelier de l'échiquier si cette prohibition n'avoit pas été dirigée contre la France seule; M. Pitt répondit froidement à cette interpellation: *cela n'est pas douteux*. Mais malgré les raisons & les sarcasmes de M. Grey & de M. Sheridan, la motion fut retirée.

Hier, la convention, agitée depuis si long-tems entre la Grande-Bretagne & l'Espagne, relativement à la querelle de la baye de Nootka, fut arrêté: définitivement & signé: ici par sir Ralph Woodford, & M. Las Heras. La cour d'Espagne, outre la restitution des vaisseaux, paie une indemnité de 210 mille dollars.

Un bâtiment hollandais, avec une cargaison françoise, a été amené le 10 à Douvres, par un des bâtimens de la douane.

Le parlement d'Irlande est occupé actuellement de l'état & des réclamations des catholiques de ce royaume. Il y a déjà des débats intéressans dont nous rendrons compte.

Fonds publics.

Banque..... 163 $\frac{1}{2}$. 164. — Annuités à 3 pour 100 consol.... 71 à 70 $\frac{1}{2}$. — Indes..... 172.

PROVINCES-UNIES.

Extrait de la gazette d'Amsterdam, du 11 février.

Suivant les lettres d'Allemagne, la position des troupes impériales & prussiennes s'étend sur une ligne non interrompue depuis Deux-Ponts jusqu'à Cleves, & se trouve soutenu sur l'arrière, au centre, par l'armée de Coblençe; ce qui monte, en tout, à 150,000 hommes.

En y ajoutant les contingens que les états de l'empire fourniront, les renforts que l'on attend aux armées autrichiennes & prussiennes & qui arrivent successivement, la France aura sans exagération à combattre 300,000 hommes bien aguerris depuis le Brilgaw jusqu'à la Meuse.

Il n'est pas vrai que les François aient été expulsés par les troupes prussiennes, de Ruremonde; ils sont encore en possession de la place, s'y retranchent & se rassemblent de nouveau dans les environs.

La cour de Naples a ordonné à ses consuls & agens qui résident dans les différens ports étrangers, d'y annoncer: Qu'une gratification de cinq florins par Tomolo sera accordée sur les grains importés à Naples jusqu'à la fin d'avril 1793. Elle se flatte qu'une gratification semblable, au-dessus du prix des grains, encouragera les négocians étrangers à en faire des expéditions considérables pour Naples: ce qui servira à remédier au besoin résultant de la dernière récolte si stérile.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

De Bordeaux, le 14 février.

Le directeur des douanes du département a fait hier son rapport sur le résultat de l'embargo: on a saisi trente-cinq navires hollandais, sept anglais & un russe. Le même jour, on a reçu la nouvelle que plusieurs vaisseaux richement chargés, venant de la Guadeloupe, ont abordé à l'île de Ré. On craignoit pour eux les corsaires anglais, & plus encore les gros tems qui ont lieu depuis quelques jours. Les principaux sont les deux *Adélaides*, l'*Autel de la Patrie* & la *Catherine Aimée*.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Copie d'une lettre écrite par le procureur-général-syndic de ce département, à celui du département du Var.

Perpignan, le 27 janvier 1793.

CITOYEN, CHER COLLEGE,

J'ai cru devoir donner connoissance à votre administration d'une lettre que je reçois à l'instant, datée de Barcelonne

du 23. Elle est écrite par un fonctionnaire de la république, dont la véracité m'est depuis long-tems connue. Il ne s'agit pas, parce que nous en sommes convenus pour la sûreté de nos dépêches: sans ajouter une entière confiance à la nouvelle que cette lettre renferme, peut-être croirez-vous utile que le commandant de la marine à Toulon en soit instruit. Je m'en rapporte à la prudence de l'administration. Je ne cesse de veiller sur les préparatifs de l'Espagne, qui deviennent plus hostiles de jour en jour: le pouvoir exécutif s'endort sur la défense de nos côtes; nous ne cessons d'aguilonner Pache, mais rien ne peut l'arracher à sa léthargie. Soyez cependant sans inquiétude; si l'Espagnol se présente, nous vous prouverons que nous sommes dignes de garder la frontière.

Le procureur-général-syndic du département des Pyrénées Orientales.

Copie de la lettre de Barcelonne, en date du 23 janvier, au département du Var.

CITOYENS,

Une nouvelle sûre, écrite de Gibraltar, est qu'il y est arrivé une frégate angloise, qui a fait la traversée dans sept jours; elle a porté un paquet au commandant, qui annonce que treize vaisseaux de guerre font le même trajet; elle a continué la route pour l'Italie, afin de donner avis aux bâtimens anglais qui y sont en station, de venir joindre la flotte à Gibraltar. On prépare sur la côte d'Espagne des vivres pour la ravitailler: cette nouvelle cause beaucoup de joie aux Espagnols, chacun en cause suivant ses desirs, & y ajoute une foi relative. Je m'empresse de vous l'annoncer, pour en faire l'usage que vous croirez nécessaire.

A Carthagene on arme; on y travaille nuit & jour: on ignore à quel dessein ces ordres ne sont en pleine activité que depuis quinze jours au plus: le retard d'un courrier envoyé à Paris par le ministre plénipotentiaire, & l'arrivée de la frégate, paroissent faire redoubler d'activité.

Un de nos capitaines arrivant de Malte, a vu en Sardaigne notre escadre réunie.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Extrait du Journal des Débats des amis de la liberté & de l'égalité de Marseille. Séance du jeudi 4 février.

Lecture est faite d'une lettre d'un voyageur venant de Gènes; il y donne, sur la situation politique de cette partie de l'Italie, des détails si étendus & si intéressans; il y parle des localités avec tant de connoissance, de discernement & de sagacité, que l'assemblée a cru devoir faire examiner ces observations dignes d'un bon patriote: elle a chargé de ce soin important quatre de ses membres.

On adhère unanimement à une pétition de la section, n^o. 8, dont l'objet est d'appeler l'attention des corps administratifs sur les désertions multipliées qu'éprouvent les armées de la république, & de les inviter à prendre, pour les arrêter, les moyens qui seront jugés nécessaires. La cause la plus active de la désertion dans l'armée d'Italie, c'est le dénuement absolu dans lequel se trouvent les volontaires. Sans doute que la présence du général Biron contribuera à le réparer.

Séance du 5 février. Une lettre du citoyen Bousquet, commandant en chef du bataillon de l'Union, datée d'Ajaccio en Corse, annonce le départ prochain de la flotte pour Cagliari en Sardaigne, qui eût été effectué, si le mauvais tems n'y avoit pas mis obstacle. On s'est déjà emparé de l'île de St. Pierre; qui est une dépendance de la Sardaigne.

Les M

F

Le ty
C'est dan
partisans
que nul
fomenta
parmi le
provoqu
mens de
volution
voiler,

Freres
d'oppres
pour sau
par cet
corde de
en susci
ardens é
dérôné

C'en
ces pert
toute la
respectiv
torales,
appellans
la pour
tous les
oublé po
Signés
Mai

P. S.
par tous

Les d
que, da
il annon
touche &
des plain

On é
gates la
geante,
Manche.
appareill
grande a

Il y a
tenter u
leurs gé
faite sou
7, a été
avec que
n'est due
leur ent

Grimo
pour con
Manche,

Hier,
été transf

Les Marseillais à tous les amis de la république : SALUT.

Freres & amis,

Le tyran n'est plus, mais ses créatures existent encore. C'est dans la convention même que se trouvent les plus chauds partisans du trône; ces ennemis de la république ne peuvent que nuire à la patrie en faisant de mauvaises loix, & en fomentant toujours les dissensions parmi les conventionnels & parmi le peuple : ils viennent d'en donner un exemple, en provoquant le décret qui ordonne la poursuite des événemens des 2 & 3 septembre; événemens malheureux des révolutions, sur lesquels il falloit jeter un crêpe pour les voiler, tant à nos yeux qu'à ceux de la postérité.

Freres & amis, les députés qui ont provoqué ce décret d'oppression, sont les mêmes qui vouloient l'appel au peuple pour sauver leur idole; n'ayant pu réussir, ni nous désunir par cet appel, ils ont trouvé le moyen de perpétuer la discord dans la convention & dans l'intérieur de la république, en suscitant sans fin des querelles aux meilleurs & aux plus ardens défenseurs de notre liberté, & à ceux enfin qui ont détroné & fait périr le tyran.

C'en est trop, freres & amis; rappelons ces traîtres & ces perturbateurs; qu'un cri général s'élève à la fois dans toute la république, pour demander à nos administrations respectives de départemens la convocation des assemblées électorales, pour nommer des députés qui remplaceront tous les appellans. Veillons aussi à la révocation du décret qui ordonne la poursuite des événemens des 2 & 3 septembre, afin que tous les malheurs révolutionnaires tombent dans un éternel oubli pour la paix & le salut de l'état.

Signés les membres du bureau, au nom de toute la société.

Maillet cadet, président; C. Guinot, Alexandre André cadet, Jacques-François Brogi, secrétaires.

P. S. Faisons en sorte d'être d'accord pour ces élections, par tous les premiers jours de mars.

De Paris, le 18 février.

Les dernières lettres du contre-amiral Truguet portent que, dans deux jours, il compte être maître de Cagliari: il annonce en même tems qu'il existe entre le citoyen Latouche & lui une altercation funeste, & sur laquelle il fait des plaintes amères.

On écrit de Brest, en date du 9 février, que les frégates *la Bellonne, la Proserpine, la Cléopâtre & l'Engageante*, ont mis à la voile le 7, pour croiser dans la Manche. Un nombre de flûtes & autres bâtimens doivent appareiller dans peu de jours. On poursuit avec la plus grande activité les travaux dans l'arsenal.

Il y a quelques jours que les marins du Havre voulurent tenter une petite course; mais les gros tems ont contrarié leurs généreux projets, & leur première sortie n'a pas été faite sous d'heureux auspices. Le corsaire *la Palme*, sorti le 7, a été obligé de rentrer: quatre autres sont rentrés aussi, avec quelques légères avaries. Cette petite mortification, qui n'est due qu'aux élémens, n'a fait qu'irriter leur courage; leur enthousiasme est extrême.

Grimouard, qui avoit été nommé par le conseil exécutif pour commander nos principales forces navales dans la Manche, a donné sa démission.

Hier, le cœur du citoyen Verrieres, mort à Anvers, a été transporté de l'église de Saint-Sulpice où il étoit déposé,

dans la salle de la société des amis des droits de l'homme, séance aux cordeliers. Des députations de toutes les administrations civiles & militaires ont assisté à cette cérémonie, qui a eu lieu hier, à trois heures après midi.

COMMUNE DE PARIS.

Du 16 février.

Le secrétaire-greffier a annoncé un paquet venant du Temple, & qui contenoit plusieurs pieces. Comme il se disposoit à les lire, le conseil a arrêté qu'il seroit nommé une commission pour en faire l'examen & en rendre compte ensuite séance tenante. Une heure après, cette commission est venue faire part au conseil du résultat de ses recherches. Il s'agit de deux lettres écrites par une femme (le rapporteur n'a pas jugé à propos de la nommer), qui, selon toutes les apparences, fait le commerce de cire d'Espagne. Elle envoie à Marie-Antoinette des échantillons de sa cire, sous la forme de plusieurs cachets hiéroglyphes: elle la prie en même-tems d'intercéder pour elle dans un procès qu'on lui a intenté bien avant même la translation de Marie-Antoinette au Temple. L'une des deux lettres est écrite en certains endroits en chiffres arabes dont on n'a pu tirer aucun éclaircissement, quoique deux membres de la commission fussent parvenus à transformer ce langage arithmétique en langage alphabétique. Tout ce que la commission a pu préjuger sur cette femme, c'est qu'elle a la tête exaltée, & paroit ignorer absolument la révolution. Ces pieces cotées 1, 2, 5, 9, 10 (les deux dernières sous enveloppe & adressées à la reine, au Temple), ont été apportées par une inconnue, que le commissaire n'a pas eu la présence d'esprit de faire arrêter, ni même de questionner. Sur l'avis de la commission, le conseil a renvoyé le tout au comité de sûreté générale de la convention.

Depuis près de deux mois, il n'est question dans toutes les administrations que des certificats de civisme que réclament les avoués & les notaires. Le conseil, après des débats qui ont duré deux heures, a nommé des commissaires, pour, conjointement avec ceux du département, faire le relevé des attestations de ce genre accordées à diverses époques, & rapporter toutes celles qui se trouveroient en contradiction avec la loi.

Le conseil a entendu ensuite une députation de la section de la Butte des Moulins; elle a fait lecture au conseil d'un projet d'adresse à la convention nationale tendante à lui demander le rapport du décret qui ordonne de poursuivre les auteurs des journées des 2 & 3 septembre; le conseil invité d'adhérer aux sentimens exprimés dans cette adresse, a ajourné la démission jusqu'à l'époque où les 48 sections auroient émis leur vœu. En attendant, il a applaudi à la députation, & l'a invitée aux honneurs de la séance.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Bréard).

Séance extraordinaire du soir, du jeudi 14 février.

Deux volontaires du second bataillon du département de l'Aude sont venus à la barre dénoncer le général Anselme, qu'ils ont appelé le *Verrès français*, en articulant contre lui les faits les plus graves. Collot d'Herbois, l'un des commissaires de la convention près l'armée du Var, a donné du poids à cette dénonciation, en exposant des faits non moins graves que les commissaires ont pu vérifier sur les lieux. D'après ce rapport, Anselme n'est qu'un brigand, fait pour être le satellite d'un despote: ayant pris la ville de Nice, sans coup férir, il promit aux habitans de les garantir du pillage; &

cependant la ville fut pillée durant 30 heures, & Anselme ne fit rien, soit pour le prévenir, soit pour le réprimer : mais il fut bien en profiter ; car il s'appropriâ l'argenterie de plusieurs citoyens & les malles des émigrés. En songeant à la fortune, il n'oublioit pas la gloire ; il fit détacher de la voûte d'une église quatre drapeaux qui y étoient suspendus, & que nous avons vu présenter à la convention comme les trophées de la victoire. Les témoins importuns des opérations du général étoient exilés au-delà du Var ; les soldats mécontents de ses vexations étoient menacés de coups de fusil ; car Anselme savoit qu'il faut diviser pour régner, &c. — La convention, d'après ce rapport, a chargé le conseil exécutif de tenir en arrestation le général Anselme.

Duhema fait rendre ensuite un décret dont voici la substance : « 1°. Le ministre de la justice est chargé de surveiller spécialement l'exécution de la loi contre les émigrés. 2°. Il sera accordé une gratification de 100 livres à celui qui fera arrêter ou arrêtera un émigré ou un prêtre déporté, rentré sur le territoire de la république. 3°. Les fonctionnaires publics qui, hors des cas prescrits par la loi, donneroient des certificats de résidence, seront destitués ».

Il a été décidé que, le samedi 16 du présent mois, l'on formeroit une liste de candidats pour le ministère de la marine.

Cette séance a été terminée par le décret dont nous avons parlé avant-hier, qui réunit à la France les pays de Monaco & de Chambourg.

Séance du dimanche 17 février.

La section du Contrat-Social envoie une adresse, dans laquelle elle déavoue, quant à ce qui pourroit la concerner, la pétition sur les subsistances, présentée, il y a quelques jours, au nom des 48 sections de Paris.

Sur un rapport fait, au nom du comité diplomatique, par le citoyen Guiton-Morveau, la convention a accordé le titre & les droits de citoyen français à John Barmon, capitaine américain.

D'après la demande du ministre de la guerre, & un rapport du comité de défense générale, il a été décrété qu'il seroit mis à la disposition de ce ministre une somme de vingt millions, pour la réparation & l'entretien des places fortes.

On a fait lecture ensuite d'une lettre de Beurnonville, dont voici les termes :

CITOYEN PRÉSIDENT,

« J'annonce à la convention que le fort hollandais, appelé *Saint-Michel*, & situé sur la rive gauche de la Meuse, est maintenant au pouvoir des armées de la république : c'est le général Champmorin qui s'en est emparé sans résistance ; il a fait prisonniers quelques soldats hollandais. La prise du fort de Stanwensteir, que je vous ai annoncée dernièrement, & celle du fort Saint-Michel facilitent singulièrement nos opérations ».

Le même ministre a écrit que, conformément au décret rendu jeudi soir, le général Anselme avoit été conduit hier dans les prisons de l'Abbaye. Beurnonville représente que ce général est fort incommodé des suites d'une blessure que ce général a reçue à la jambe, & qu'il demande la même faveur qu'ont obtenue plusieurs officiers de Saint-Domingue, celle d'être transféré dans son domicile pour y rester sous bonne & sûre garde. La demande du général Anselme, transmise par le

ministre de la guerre, a été appuyée par Thuriot, & accueillie par la convention.

Les comités de la guerre & de l'examen des marchés ont fait proposer par Châteauneuf-Randon, après un court rapport, de faire décréter qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre Sahuguer d'Espagnac, entrepreneur des charriots de l'armée belge, & même d'approuver la conduite de ce citoyen. Ce projet a excité des réclamations ; quelques membres demandoient ironiquement qu'une couronne civique fût décernée à d'Espagnac. Après de vifs débats, & sur les observations de Thuriot & de Lecoite-Puyraveau, la division du projet a été décidée : la convention a décrété seulement qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre d'Espagnac, & que ce citoyen seroit remis en liberté.

Julien, au nom des mêmes comités, a présenté un rapport sur les marchés passés par Servan, ex-ministre de la guerre, avec d'Espagnac & la compagnie Masson. L'assemblée n'a pas cru devoir prononcer encore sur cet objet ; elle a ordonné l'impression du rapport & du projet des comités.

Sur un rapport du comité de division, il a été rendu un décret qui supprime 18 cures dans les districts d'Issoudun & de Châteaudun.

L'ordre du jour appelloit à la barre les citoyens pétitionnaires ; ils y ont été admis : les uns ont apporté des plans de campagne, les autres des dons patriotiques ; d'autres des offrandes & des projets tout-à-la-fois. Une députation de la section des Marais, ayant pour orateur le citoyen Target, est venue faire part d'un arrêté pris par cette section, & portant que, pour faciliter l'habillement des défenseurs de la patrie, tout citoyen qui ne partiroit pas aux frontières, & qui auroit un habit uniforme, le donnera à celui qui n'en auroit pas & qui partiroit. — A cette députation, qui a obtenu des applaudissemens, en a succédé une autre qui n'a pas été moins bien accueillie. « Si tout le monde devient notre ennemi, a dit l'orateur, soyons à nous-mêmes notre ami ; & que chaque citoyen se dise à lui-même : C'est à moi que les tyrans font la guerre ; je suis citoyen français, & , dans cette guerre, tout citoyen doit combattre ou contribuer ; ainsi, point de milieu, partons ou contribuons ».

Les commis d'un établissement appelé la *Tontine des Sans-culottes*, se font cotisés pour une offrande patriotique : cette offrande, qu'ils ont apportée à la convention, consiste en 16 chemises, 16 paires de bas & 16 paires de fouliers pour les défenseurs de la patrie.

Deux officiers d'une compagnie de volontaires de la section de la Croix-Rouge ont fait hommage d'une épée d'argent.

Les citoyens tailleurs de pierres, occupés à la construction de la nouvelle salle de la convention dans le château des Tuileries, sont venus remercier l'assemblée de leur avoir donné du travail dans une morte saison, & la prier de leur procurer de nouvelles occupations.

Un Juif employé en qualité d'espion par le général Félix Wimpfen, lors du siège de Thionville, est venu dénoncer ce général. La dénonciation & le dénonciateur ont inspiré un tel mépris que la convention n'a pas même voulu délibérer sur la motion de faire arrêter l'Israélite.

Séance levée à quatre heures & demie.

MONESTIER, Rédacteur des articles de la Convention nationale.